

REGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES (RPE) Coupe de France Compet'lib – Saison 2025/2026

En attente d'approbation par le Conseil d'Administration

Art 1 – GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Coupe de France Compet'lib	
Catégorie	SENIOR	
Abréviation	CDF CL	
Commission sportive référente	CFD	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Mixte	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA	Illimité
Date limite d'engagement auprès des comités départementaux	Selon Comité Départemental

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS/EUSES

Type de licences autorisées dans l'épreuve pour les joueurs(euses)*	Compétition extension Compet'lib* et Passerelle Compet'Lib
Catégories autorisées	
Senior	Oui
M21	Oui
M18	Oui

*Si un joueur(euse) a une double licence (Compétition Extension Volley Ball et Extension Compet'Lib), alors il/elle ne pourra participer à la compétition uniquement s'il/elle n'évolue pas dans un championnat régional ou national. S'il n'y a pas de championnat départemental dans le comité départemental, alors une dérogation s'appliquera et le joueur/la joueuse pourra participer s'il/elle évolue également en championnat régional.

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Dans l'équipe (joueurs(euses) et entraîneur inscrit(e)s sur la feuille de match)	
Nombre maximum d'entraîneur	1
Nombre maximum de joueurs(euses)*	10*
Nombre maximum de joueurs(euses) étrangères hors UE	Pas de limitation
Nombre minimum de joueurs(euses) issues de la formation française	Pas de contrainte

***Mixité obligatoire : une joueuse ou un joueur au minimum présent(e) en permanence sur le terrain, hors libéro.**

Art 5 – CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Non précisé
Horaire officiel des rencontres	Libre

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 30 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 30 minutes
Présence du marqueur	H- 30 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Échauffement au filet	H- 15 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	30 minutes

Chaque participant doit OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Le GSA recevant doit fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

Art 7 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

CD responsable de la saisie des résultats et de la transmission de la FDM	CD organisateur
Transmission des résultats pour les rencontres du samedi	J+1

Art 8 - FORMULE SPORTIVE : Phases départementale et régionale

Organisée par les CD selon le nombre d'équipes engagées	CD organisateur
Organisée par les ligues selon le nombre d'équipes engagées	Ligue organisatrice

Art 9 - FORMULE SPORTIVE : Phase nationale

Poules de 4 équipes puis ¼ finale croisée, ½ finale et finale	CD organisateur
---	-----------------

Art 9.1 - Calendrier de la compétition

- Phase départementale : Décembre 2025/Mars 2026
- Phase régionale : Avril 2026
- Phase finale : Les 13 et 14 juin 2026

Art 9.2 - Phase départementale de la Coupe de France Compet'lib

Les comités départementaux organisent la phase départementale de la Coupe de France Compet'lib en tenant compte :

- Du nombre d'équipes inscrites déterminant le nombre de tours de phase départementale,
- De la volonté d'inclure des équipes non affiliées à la FFvolley

Les comités départementaux communiquent à leur ligue le ou les noms de l'équipe ou des équipes qualifiées en phase régionale de la Coupe de France Compet'lib.

(Nombre d'équipes défini au prorata du nombre d'équipes engagées en phase départementale).

Art 9.3 - Phase régionale de la Coupe de France Compet'lib

En regroupant les équipes issues des qualifications départementales, les ligues organisent la phase régionale de la Coupe de France Compet'lib, sous forme d'un tournoi d'une journée ou plusieurs journées.

Les ligues régionales communiquent à la FFvolley le nom de l'équipe vainqueur de la phase régionale de la Coupe de France Compet'lib.

Art 9.4 - Phase finale de la Coupe de France Compet'lib

À l'issue des phases régionales de la Coupe de France Compet'lib, **16 équipes** sont regroupées pour participer à la phase finale de la Coupe de France Compet'lib les **13 et 14 juin 2026** à Nancy.

Les équipes sont réparties en 4 poules de 4 équipes.

Toutes les équipes se rencontrent. Le classement des poules détermine les 8 équipes participantes au tableau haut, pour l'attribution du titre de vainqueur de la Coupe de France Compet'lib.

Les 8 autres équipes participent au tableau bas.

Format des rencontres :

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants en marque continue. Les 2 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu le set décisif en 15 points (2 points d'écart).

Art 10 – BALLONS

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition des équipes	6
Ramasseurs de balles	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1

Art 11 - FEUILLE DE MATCH

Seules les licences précitées à l'article 3 du présent document permettent l'inscription d'un joueur ou d'une joueuse sur la feuille de match.

En phase **départementale, régionale** et finale le **nombre de joueurs/euses inscrits sur la feuille de match peut être de 10**.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence **encadrement (extension éducateur sportif, arbitre ou soignant)** correspondant à la fonction exercée. Le marqueur peut être titulaire d'une licence **encadrement extension dirigeant**.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs (euses) seront inscrits(es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (euses), elle sera déclarée forfait.

Art 12 - ARBITRAGE

Les rencontres sont gérées en auto arbitrage par les équipes participantes.

Art 13 - MODALITES FINANCIERES

a) À la charge des GSA :

Le droit d'engagement pour la compétition est offert.

Les frais d'inscription à la phase finale sont de **200 euros/équipes**.

Les frais d'hébergement sont à la charge des GSA.

b) Prise en charge par la FFvolley pour la phase finale :

La FFvolley prendra en charge les repas du samedi midi, samedi soir et dimanche midi, ainsi que la soirée festive du samedi soir. La prise en charge fédérale est **limitée à 10 joueurs + 1 encadrant**.